

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/181

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT DÉROGATION EXCEPTIONNELLE À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE DANS LE CADRE DE CONCERTS DE MAI 2026 À SEPTEMBRE 2026 AU « BAR CHEZ MATHILDE ».

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2213-4 et L.2214-4 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- **Vu** les arrêtés préfectoraux en date du 26 avril 1991 et du 26 juillet 1994, relatifs aux bruits de voisinage,
- **Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1, L.1311-2, et L.1312-3,
- **Vu** l'arrêté municipal n°04/296 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage,
- **Considérant** la demande de la gérante de l'établissement « Bar chez Mathilde » relative à l'organisation de concerts sur la terrasse dudit établissement durant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre 2026.
- **Considérant** que des dérogations à l'arrêté municipal susvisé peuvent être accordées lors de circonstances particulières.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le Maire autorise la gérante de l'établissement « Bar chez Mathilde », à organiser des concerts de 18h00 à 23h00, les dates suivantes: le vendredi 22 mai 2026, le vendredi 29 mai 2026, le vendredi 12 juin 2026, le dimanche 21 juin 2026, le vendredi 03 juillet 2026, le vendredi 10 juillet 2026, le vendredi 17 juillet 2026, le vendredi 31 juillet 2026, le vendredi 14 août 2026, le vendredi 28 août 2026, le vendredi 04 septembre 2026 et le vendredi 18 septembre 2026.

Article 2^{ème}

L'affichage sur les lieux du présent arrêté sera assuré par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la gérante de l'établissement « Bar chez Mathilde » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

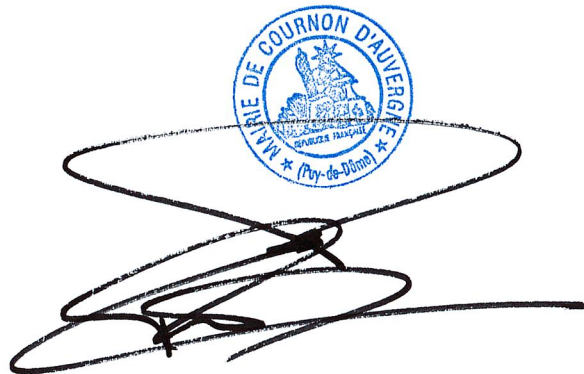
Fait à Cournon-d'Auvergne, le 4 mai 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE COURNON D'AUVERGNE" at the top and "4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. Below the stamp, there is a large, bold, handwritten signature in black ink.